

CULLY

## Programme d'action contre la fourmi *Tapinoma magnum*



Avec la fin de l'hiver, la fourmi invasive installée à Cully va devenir à nouveau beaucoup plus active. Contrairement aux espèces indigènes, *Tapinoma m.* n'a pas cessé complètement son activité pendant l'hiver tant en plein air que bien sûr dans les habitations où elle s'est installée. Le programme d'action mis en place par le canton prévoit de contenir le périmètre, de ne pas exporter la fourmi et d'éradiquer la colonie présente.

### Programme d'éradication

Une colonie de *Tapinoma* est élevée et suivie en laboratoire. Le but est de connaître la nourriture qu'elle privilégie pour que les appâts toxiques à préparer soient attractifs. Le toxique vise à rendre stériles les reines et donc à stopper puis détruire la colonie. Les poses d'appâts débiteront lorsque les fourmis seront nombreuses en extérieur. Les interventions devront être répétées jusqu'en début d'automne et certainement reconduites dès le printemps 2019.

La substance utilisée, le métoprène, permet de respecter l'environnement, notamment les eaux souterraines. Les animaux domestiques, les oiseaux et petits mammifères ne courent pas de risques en présence de cette substance.

Dès le printemps, des observations régulières permettront aussi de sur-

veiller l'évolution des surfaces colonisées par cette fourmi. D'autres substances sont à disposition des spécialistes pour créer des barrages insecticides. Ceux-ci peuvent limiter

momentanément l'expansion de la colonie dans le terrain et protéger les habitations au cas où la colonie s'en approcherait. Il semble en effet que la colonie s'y installe.

Ces barrages sont momentanément efficaces en tuant les fourmis qui passent sur le produit, mais n'entravent pas leur reproduction.

La Municipalité

### Que faire contre *Tapinoma magnum* ?

Cette fourmi est populeuse et la colonie de grande taille. L'évolution de la situation peut donc parfois évoluer très vite.

Si des proliférations de fourmis noires sont observées dans les jardins et près des maisons, il est conseillé d'appeler directement Monsieur Gérard Cuendet au 079 219 39 69. Il est préférable de renoncer aux produits en vente libre; leur effet étant très limité.

G. Cuendet, biologiste et désinsectiseur, est mandaté par le canton pour ce programme d'éradication. Il saura identifier l'espèce et pourra directement prendre des mesures si c'est bien *Tapinoma magnum* qui est présente.

Si une autre entreprise est appelée, il faudra préciser que *Tapinoma magnum* est présente et demander à l'entreprise en question de faire

parvenir une offre de désinsectisation avec mention des produits qui seront utilisés auprès de l'administration communale. C'est à cette condition que les frais pourront être pris en charge.

Chacun peut contribuer activement au programme d'éradication en respectant quelques consignes :

- Ne transplanter en aucun cas végétaux et racines terreuses hors du périmètre.
- Déposer les déchets de jardin sortis du périmètre dans les containers des cimetières de Cully et de Rhex, leurs contenus seront par précaution brûlés.

Réserver un bon accueil aux personnes autorisées pour accéder aux parcelles colonisées par *Tapinoma magnum* et aux parcelles voisines afin de suivre l'évolution de la colonie.

Les propriétaires recevront à ce sujet une demande d'autorisation spéciale.

En parallèle à ces actions, les décharges où le sous-sol excavé du chantier des Fortunades a été déposé seront également surveillés. Il en ira de même pour la compostière.

Les coûts occasionnés par ce programme d'éradication seront pris en charge par le canton et la Confédération. Les désinsectisations de biens privés seront également prises en charge, à condition que l'offre de désinsectisation et les produits qui seront employés soient transmis avant traitement à la commune de Bourgen-Lavaux, service des Infrastructures, case postale 112, 1096 Cully.

Pour plus d'infos, on pourra consulter le site internet de la commune.

La Municipalité